

# L'HEBDO DU CNDH

N°45 - du 16 au 22 juin 2014

www.cndh.ma

## LE PRÉSIDENT DU CNDH DEVANT LES DEUX CHAMBRES DU PARLEMENT

Conformément aux dispositions de la constitution, M. Driss El Yazami a présenté le 16 juin devant les deux chambres du parlement, en présence du Chef du gouvernement et de plusieurs ministres, un exposé dans lequel il a mis en exergue les principales activités du Conseil depuis sa création en 2011 et ses recommandations. M. El Yazami a d'abord présenté un résumé des mesures entreprises pour poursuivre le règlement des dossiers relatifs aux violations passées des droits de l'Homme et l'analyse du CNDH sur des problématiques centrales telles la migration, la garantie du droit de manifester pacifiquement, le droit d'association, les allégations de torture, les plaintes parvenues au Conseil et la formation à la culture des droits de l'Homme. Rappelant les avis et mémorandums publiés par le CNDH, M. El Yazami a présenté une série de recommandations qui concernent principalement l'élimination de la torture, le droit à la protestation pacifique, la liberté de la presse, les droits des catégories vulnérables, la diffusion de la culture des droits de l'Homme et le cadre légal régissant les opérations électorales.

## SIGNATURE D'UN ACCORD-CADRE ENTRE LE CNDH ET L'AMBASSADE DE FRANCE

Le CNDH et l'Ambassade de France au Maroc ont signé le mercredi 18 juin au siège du CNDH un accord-cadre de collaboration et d'échange dans les domaines de la protection et de la promotion des droits de l'Homme. Paraphé par M. Driss El Yazami et M. Charles Fries, Ambassadeur de France, cet accord-cadre prévoit plusieurs actions notamment l'appui à la mise en place par le CNDH d'un dispositif national de formation dans le domaine des droits de l'Homme ; l'élaboration de supports et de guides sur les référentiels normatifs en matière de droits de l'Homme ; l'accompagnement au développement du fonds documentaire relatif aux droits de l'Homme et l'organisation au Maroc de séminaires et de cycles de formation sur la protection internationale des droits de l'Homme, en lien avec des institutions françaises spécialisées.

## UNE RENCONTRE AVEC LES TROUPES DE THÉÂTRE HASSANI

A l'invitation du CNDH et du Centre des études sahariennes, et à la suite de la tenue du deuxième festival de théâtre hassani d'Agadir, une réunion regroupant douze troupes de théâtre des provinces du sud a été organisée le 19 juin au siège du Conseil, en présence du président et de MM. Taoufik Berdiji, président de la CRDH de TanTan-Guelmim, Rahal Boubrik, Directeur du Centre des études sahariennes, Mustapha Jlok, chargé de mission auprès du Président du CNDH et Abderrahim Chahid, cadre à la direction promotion des droits de l'Homme. Ce séminaire de travail a permis de faire le point sur la situation du théâtre hassani et les modalités de renforcement de l'action des troupes de théâtre dans la région et au-delà.

## JOURNÉE D'ÉTUDE SUR LA PEINE DE MORT

En partenariat avec le réseau des avocat(e)s contre la peine de mort, le CNDH a organisé une journée d'étude sur le thème 'la peine de mort : aujourd'hui et demain ?'. Les participants à cette rencontre ont appelé à la ratification par le Maroc du deuxième protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, visant à abolir la peine de mort. Cette rencontre a été marquée par plusieurs interventions en particulier 'le parcours de la peine de mort dans la loi marocaine', 'la peine de mort : sanction ou vengeance ? Vers de nouvelles solutions', 'la justice constitutionnelle et la peine de mort', 'la situation des condamnés à mort : la sécurité humaine et le respect des droits de l'Homme', 'les campagnes internationales et locales et la mondialisation de la lutte', et 'la peine de mort dans le système pénal : quels alternatives après l'abrogation ?'.



المجلس الوطني لحقوق الإنسان  
Conseil national des droits de l'Homme

## UN SÉMINAIRE SUR LA GARANTIE DU DROIT DE MANIFESTATION PACIFIQUE

A l'invitation de l'association Ac-Choala, un séminaire de réflexion sur la garantie du droit de manifestation pacifique a été organisé le 19 juin au siège même du Conseil. M. El Yazami a introduit ce séminaire en présentant l'analyse du CNDH sur ce droit.

## LA JUSTICIABILITÉ DES DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

Le CNDH et la Commission internationale de juristes (CIJ) ont organisé les 16 et 17 juin 2014 à Rabat une table ronde sur l'accès à la justice en matière de droits économiques, sociaux et culturels. Cette rencontre a été marquée par la présentation des résultats et des recommandations de l'étude de la CIJ qui concerne plusieurs pays dont le Maroc. Plusieurs recommandations ont émané de cette rencontre notamment la ratification par le Maroc du Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, le renforcement du rôle de la justice et la garantie des voies de recours en cas de violation de ces droits.

## DEUXIÈME FORUM MONDIAL DES DROITS DE L'HOMME : PREMIERS SÉMINAIRES NATIONAL ET INTERNATIONAL

Dans la perspective du Forum mondial des droits de l'Homme qui se tiendra du 27 au 30 novembre 2014 à Marrakech, la Commission préparatoire du Forum a organisé les 19 et 20 juin à Casablanca un premier séminaire national avec les acteurs de la société civile en vue de se concerter à propos des thématiques principales et sectorielles qui seront débattues dans le cadre du Forum, et du nombre de séances plénières, de conférences et de tables rondes qui seront organisées durant cette manifestation. Par ailleurs, un premier séminaire international a été organisé le 21 juin à Casablanca une rencontre internationale élargie à laquelle ont pris part différents organismes internationaux des droits de l'Homme dont la Haut-commissariat aux droits de l'Homme, la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme, le Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme, le Réseau européen contre le racisme, le Forum africain des associations des droits de l'Homme, ...

## LE CNDH PARTICIPE À LA 26<sup>ÈME</sup> SESSION DU CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME

Dans le cadre de sa participation à la vingt-sixième session du Conseil des droits de l'Homme qui se tient du 10 au 27 juin à Genève, le CNDH, représenté par Mme Fatima Aarach membre du Conseil, a fait une intervention dans le cadre du débat annuel sur les droits des femmes. Le Conseil a exhorté le gouvernement à accélérer le processus de mise en œuvre des dispositions de la Constitution relatives à la mise en place de l'Autorité pour la parité et la lutte contre les discriminations (APALD) et à la promulgation de la loi sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes. De même qu'il a invité tous les acteurs concernés en vue de débattre de cette question durant le deuxième Forum mondial des droits de l'Homme prévu en novembre 2014 à Marrakech.

## CÉLÉBRATION DE LA JOURNÉE MONDIALE DU RÉFUGIÉ

Le CNDH et le Haut-commissariat des Nations unies pour les Réfugiés (HCR) ont célébré conjointement la Journée mondiale du Réfugié, commémorée le 20 juin de chaque année. La campagne mondiale d'information et de sensibilisation qui porte cette année sur l'impact de la guerre sur les familles s'est déroulé sous le slogan « Une famille déchirée par la guerre, c'est déjà trop ! ». Pour commémorer cette journée mondiale, le CNDH et le HCR ont tenu du 17 au 20 juin un stand à la place de Bab El Had, au centre-ville de Rabat. L'idée derrière cette initiative était d'aller à la rencontre du grand public marocain pour améliorer sa compréhension de ce qu'est un réfugié, de créer un sentiment d'empathie vis-à-vis de ces personnes déracinées et d'échanger avec le grand public sur la nouvelle politique marocaine de migration et d'asile initiée par Sa Majesté le Roi Mohamed VI en septembre 2013, suite aux recommandations du rapport du CNDH intitulé « Etrangers et droits de l'Homme au Maroc : pour une politique d'asile et d'immigration radicalement nouvelle ».

## ACCUEIL DES DÉLÉGATIONS

**Conseiller d'Etat chargé du département de la sécurité et de l'économie du Canton de Genève (le 19 juin)** : ce n'est pas moi a reçu M. Pierre Maudet, Conseiller d'Etat chargé du département de la sécurité et de l'économie du Canton de Genève. M. Maudet a présidé une délégation composée notamment de l'Ambassadeur extraordinaire chargé de la collaboration internationale en matière de migrations au département fédéral des affaires étrangères et de l'Ambassadeur de Suisse au Maroc. Outre la présentation des prérogatives et des principales réalisations du Conseil depuis sa création, la réunion a porté sur un certain nombre de questions relatives à la situation des droits de l'Homme au Maroc en particulier la nouvelle politique du Maroc en matière d'asile et d'immigration.

## CRDH

### AL HOCEIMA-NADOR HUITIÈME SESSION ORDINAIRE

La CRDH d'Al Hoceima-Nador a tenu sa huitième session ordinaire le samedi 21 juin à Al Hoceima. L'ordre du jour de cette session a porté notamment sur la présentation et la discussion des rapports semi-annuels des commissions thématiques (protection, promotion et enrichissement), le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du plan d'action de la Commission au titre de 2014 et les actions en matière d'éducation à la citoyenneté à mener en collaboration avec les délégations de l'Education nationale durant l'année scolaire 2014-2015. Les participants se sont penchés également sur la question de l'organisation d'une session de formation sur les mécanismes de monitoring des droits de l'Homme et de sessions de formation au profit des fonctionnaires des établissements pénitentiaires, ainsi que sur le lancement d'une étude scientifique sur le droit à la santé.

### ERRACHIDIA-OUARZAZATE

#### ATELIER SUR 'L'APPLICATION JUDICIAIRE DU CODE DE LA FAMILLE'

La CRDH d'Errachidia-Ouarzazate et l'association 'Adala' ont organisé le 20 juin à Errachidia, un atelier sur 'l'application judiciaire du code de la famille' à laquelle ont pris part des juristes, des avocats, des 'Adouls', et des représentants d'associations de droits de l'Homme et de centres d'écoute. Cette rencontre s'est assignée comme objectifs de mettre en exergue, dix ans après son adoption, les problématiques que soulève l'application judiciaire du code de la famille, qu'ils émanent du texte lui-même que de l'environnement dans lequel il est appliqué, tout en proposant des solutions adéquates à même de préserver les objectifs ultimes de ce texte.

### BÉNI MELLAL-KHOURIBGA

#### HUITIÈME SESSION ORDINAIRE

La CRDH de Béni Mellal-Khouribga a organisé sa huitième session ordinaire le samedi 21 juin à Béni Mellal. Parmi les points discutés durant cette session, la présentation du bilan d'activité des commissions thématiques protection et promotion des droits de l'Homme et l'ordre du jour de la prochaine session ordinaire.

### TANGER

#### RÉSULTATS DU CONCOURS RÉGIONAL DES CLUBS DE L'ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ ET AUX DROITS DE L'HOMME

Les résultats de la première édition du concours régional des clubs de l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'Homme des lycées de la région Tanger-Tétouan ont été rendus publics par la commission conjointe chargée de sélectionner les dossiers, suite à une réunion tenue au siège de l'Académie régionale de l'éducation et de la formation (AREF). Le premier prix a été décerné au lycée Mohamed VI à Mouquissat (délégation de Ouazzane), le deuxième prix au lycée Oued El Makhazine pour l'enseignement originel (délégation de Larache), et le troisième prix est décerné à égalité au lycée Omar Ibn Al Khattab à Oued Laou (délégation de Tétouan) et le lycée Abderrahim Bouabid à Fnideq (délégation de M'diq-Fnideq).

### OUIDA-FIGUIG

#### CARAVANES RÉGIONALE SUR L'AUTISME

La CRDH d'Oujda-Figuig a organisé le 17 juin à Oujda une caravane régionale sur l'autisme. Cette manifestation est organisée dans le cadre de la campagne nationale sur l'autisme lancée le 1er avril sur le thème 'Je suis différent comme toi' par le Collectif Autisme Maroc (CAM) avec le soutien du CNDH et en collaboration avec la Jeune Chambre Internationale (JCI) de Rabat et le Collectif pour la promotion des droits des personnes en situation de handicap au Maroc. L'objectif principal de cette campagne est de mobiliser l'opinion publique, les acteurs publics et non étatiques pour s'assurer de la reconnaissance de l'autisme en tant que cause nationale.